

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 422

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 45

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 313-8, le mot « deuxième » est remplacé par le mot « dernier ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.